

DELIBERATION N°7
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

N°20-07

Date de convocation

18 février 2020

Nombre de délégués

- ◇ En exercice : 67
- ◇ Présents : 35
- ◇ Votants : 34

Objet :

TARIFS 2020 DES ANIMATIONS
DU PAYS D'ART ET
D'HISTOIRE

L'an deux mil vingt, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité syndical convoqué, s'est réuni à Villefranche-sur-Cher, sous la présidence de M. Claude CHANAL.

Présents : Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental

ANGE : CHATEAUVIEUX : CHATRES-SUR-CHER : Claude de CARFORT CHISSAY-EN-TOURAIN : Philippe PLASSAIS CHOUSSY : Christian PONNELLE COUFFY : Patrice BRAULT GIEVRES : Robert MOUGNE, Françoise GILOT-LECLERC GY-EN-SOLOGNE : Jocelyne DUFRAISSE-FRIGOLA LA CHAPELLE-MONTMARTIN : Claude CHANAL LANGON-SUR-CHER : Jean-Marc BARY LOREUX : Jacqueline ECHARD, Joël HERISSET MARAY : Patrick MAILLET, Gérard THUE MENNETOU-SUR-CHER : Christophe THORIN, Martine TONNARD MEUSNES : Jacky AUGIS MONTRICHARD - VAL DE CHER : Pierre LANGLAIS, Dominique FIDRIC MUR-DE-SOLOGNE : Jérôme FERRE	PRUNIER-SUR-CHER : Claude THEREZE, Jacqueline COGNET ROMORANTIN-LANTHENAY : Michel GUIMONET ROUGEOU : Jean-Paul POIDRAS SAINT-JULIEN-DE-CHEDON : Bernard CHARRET SASSAY : Sylviane TURMEAUX SEIGY : Marc RIBEAU SELLES-SUR-CHER : Francis MONCHET SOINGS-EN-SOLOGNE : Anne-Marie DELALANDE VALLIERES-LES-GRANDES : Francis GESMIER VILLEFRANCHE-SUR-CHER : Jean-Claude OTON, Isabelle BEAUJARD VILLEHERVIERS : Hervé DELORME CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS : Nicole ROGER CONSEIL DEPARTEMENTAL, Jean-Marie JANSSENS, Jacques MARIER
---	---

Absents excusés :

CHATILLON-SUR-CHER : Pierre JULIEN CHEMERY : Françoise CHARLES CHOUSSY : Christian PONNELLE LE CONTROIS EN SOLOGNE : Jean-Luc BRAULT, Béatrice HUC, Daniel ROINSOLLE COUDES : Hubert MARSEAULT COUFFY : Jean-Pierre EPIAIS FAVEROLLES-SUR-CHER : Bernard GIRAULT, Olivier RACAULT LASSAY-SUR-CROISNE : Fanny COMPAIGNON de MARCHEVILLE MUR DE SOLOGNE : Nathalie LEPAPE NOYERS-SUR-CHER : André COUETTE, Jacques MOREAU OISLY : Chantal MARDON, Florence JOLY PONTLEVOY : Hubert ARMAND, Jean-Louis BERTHAULT	SAINT-AIGNAN : Stéphanie ROLAND SAINT-GEORGES-SUR-CHER : Philippe GAUTHIER SAINT-JULIEN-SUR-CHER : Romain SOURIOUX, Florence MALLIET THESEE : Daniel CHARLUTEAU CC VAL DE CHER - CONTROIS : Daniel CHARLUTEAU CONSEIL REGIONAL : Tania ANDRE, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED SOUS PREFECTURE DE ROMORANTIN-LANTHENAY : Madame la sous-Préfète Catherine FOURCHEROT
--	---

Procurations : Annick GOINEAU pouvoir à Jacqueline ECHARD, Jacky DEFORGES pouvoir à Claude CHANAL, Christian SAUX pouvoir à Christophe THORIN, Marie-Pierre BEAU pouvoir à Jacky AUGIS, Patrick LE FRENE donne pouvoir à Francis GESMIER

Transmis

à la Sous-Préfecture le :

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE

LE 12 MARS 2020

Reçu le :

DE

ROMORANTIN-LANTHENAY

Publication le :
ou notifié le :

Pour extrait conforme au
Registre des délibérations

SELLES-SUR-CHER, le

LE PRESIDENT,
Claude CHANAL

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la décision de la Ministre de la culture et de la communication du 8 juillet 2014 attribuant le label « Pays d'art et d'histoire » au Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais,

Vu la convention de mise en œuvre du label signée le 11 septembre 2014 par le Président du Pays et le Préfet de Loir-et-Cher,

Vu la délibération n°15.011 autorisant la création d'une régie de recettes,

Considérant la nécessité de définir les tarifs de commercialisation des animations du Pays d'art et d'histoire pour le public individuel et pour les groupes,

Sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE

Article unique : Le Comité Syndical décide de fixer les tarifs 2020 des animations du Pays d'art et d'histoire comme suit :

Public individuel

- Plein tarif : 5 € TTC/personne

- *Tarif réduit* : 3 € TTC/personne (Ce tarif s'applique aux personnes en situation de handicap et aux habitants des communes faisant l'objet de l'animation - hors première date d'animation et sur présentation d'un justificatif de domicile).
- *Gratuité pour* : les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les accompagnateurs de groupe et les habitants des communes concernées par l'animation (pour la première date d'animation uniquement et à l'exclusion des concerts et des spectacles. Sur présentation d'un justificatif de domicile)

Groupes

- *Visite en français et en période diurne* : forfait de 110 € pour les groupes composés de 23 à 30 personnes adultes. Une majoration de 0,90 €/adulte de la 31^e à la 50^e personne adulte.
- *Visite en langue étrangère et/ou nocturne* : forfait de 220 € jusqu'à 30 personnes adultes. Une majoration de 1,40 €/adulte de la 31^e à la 50^e personne adulte.

Mise au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

